



DG VII Sécurité sociale d'outre-mer – Service prestations périodiques

Correspondant : Amélie Elie
Vincent De Ruyter

Téléphone : 02/509 38 22
02/509 20 70

email : prestationsperiodiques-om@onssrszls.fgov.be

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Demande de renseignements adressée à l'employeur.

Nom :	Prénom :	Etat civil :	Lieu et date de naissance :
Nationalité :	Résidant à :	Rue :	N° :

A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR

La personne désignée ci-dessus, affiliée à l'Office, a introduit une demande en vue de bénéficier des avantages de l'assurance maladie-invalidité.

Afin de permettre à l'Office d'y réserver suite, veuillez compléter **intégralement** le présent document et le retourner dans les meilleurs délais à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les données seront traitées dans le respect de la loi sur la protection de la vie privée (loi du 30/07/2018). Vous pouvez consulter et rectifier vos données à tout moment. Celles-ci sont uniquement utilisées pour traiter cette demande.

- ☛ Dénomination et adresse de l'employeur
- Personne de contact : ☎ :
- FAX :
- E-mail :
- ☛ Cause de la cessation de l'activité professionnelle: - maladie (*)
- congé de maternité (*)
- accident du travail (*)
- accident, autre qu'un accident du travail (*)
- ☛ Date du début de l'incapacité de travail : __/__/____
- ☛ Date à laquelle la rémunération (salaire garanti) a pris fin : __/__/____(inclus)
- ☛ Période couverte par une indemnité pour rupture de contrat ou congés payés :
Du __/__/____ au __/__/____
- ☛ Date à laquelle cesse la participation de l'intéressé à l'assurance : __/__/____
- ☛ Désirez-vous poursuivre le paiement des cotisations pour le contrat « soins de santé » ? OUI NON

Remarque : les cotisations doivent être versées jusqu'au mois compris où l'incapacité se manifeste ou l'accident se produit. En cas de paiement d'un salaire garanti, la cotisation est due jusqu'au mois où le paiement prend fin.

Date: __/__/____

(*) Biffer les mentions inutiles

Signature de l'employeur